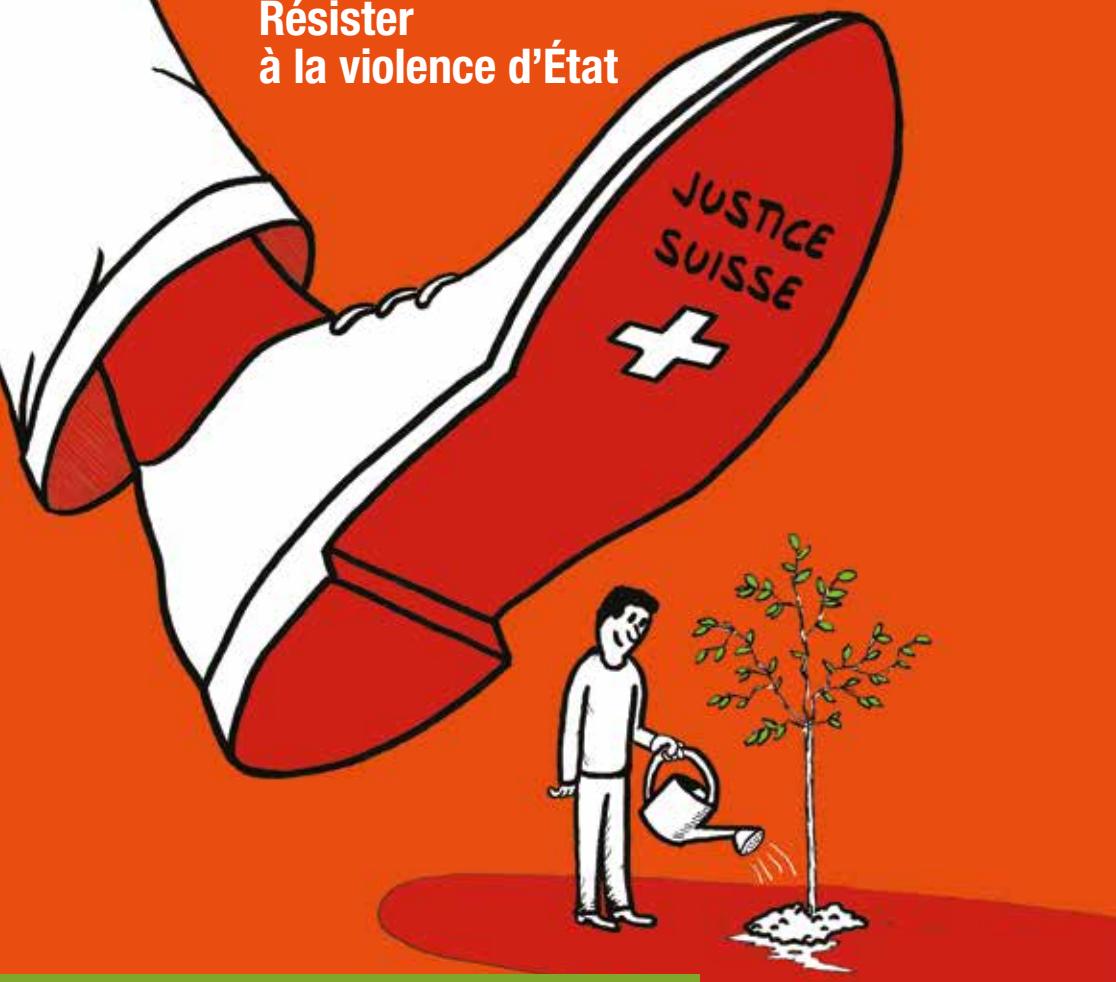




VIVRE ENSEMBLE

Résister
à la violence d'État



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

HERJ

VE 171 / février 2019

ABSURDE PRÉCARISATION – <i>Mélissa Llorens</i>	2
Conditions d'asile durcies pour les Érythréen-ne-s	
L'ONU condamne la Suisse	
MERON, 21 ANS – <i>Maëva Villard</i>	5
« Personne ne va retourner en Érythrée. Ceux qui rentreraient se feraient torturer ou tuer »	
APPEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	7
Pour que les jeunes migrant-e-s débouté-e-s puissent poursuivre leur formation	
AIDE D'URGENCE – <i>Philippe Klein</i>	9
Soigner la personne et sa dignité: le défi des soins aux déboutés de l'asile	
DÉCRYPTAGE – <i>Giada de Coulon</i>	12
L'aide sociale, une base fragile pour toutes et tous	
CHRONIQUE ITALIE – <i>Alexis Thiry</i>	14
Un droit d'asile à la botte de Matteo Salvini	
CHRONIQUE SUISSE/EUROPE – <i>Maëva Villard</i>	18
ACCORD DE DUBLIN – <i>Aldo Brina</i>	20
Des milliards partent en fumée	
LIVRE – <i>Danielle Othenin-Girard</i>	22
<i>Les Naufragés. L'odyssée des migrants africains,</i>	
Étienne Dubuis	
BD REPORTAGE – <i>Olivia Zufferey</i>	24
Témoignage d'un jeune Afghan [3/3]	
<i>L'arrivée. Un nouveau départ</i>	
DRÔLE DE NEWS – <i>Sophie Malka</i>	28
PÉTITIONS	29

SOMMAIRE

Retrouvez en p. 24 le troisième et dernier épisode de la chronique dessinée *Témoignage d'un jeune Afghan. De l'Afghanistan à la Suisse*, réalisée par Olivia Zufferey à partir du récit d'Ali. Les deux premiers épisodes ont été publiés dans nos éditions de juin et septembre 2018.

ÉDITORIAL

RÉSISTER À LA VIOLENCE D'ÉTAT

S'il fallait une démonstration de l'absurdité de la politique d'asile, celle que nous fournissent le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et le Tribunal administratif fédéral (TAF) à l'égard des Érythréen-ne-s est exemplaire. Elle montre à quel point les postures idéologiques ont pris le pas non seulement sur les considérations humanitaires et le droit, mais aussi sur la rationalité et l'intérêt public.

Il faut commencer par l'évaluation faite par les autorités des risques qu'elles font courir aux personnes en cas de renvoi en Érythrée. Aucun État, ni aucune organisation internationale n'a jusqu'ici pu vérifier librement si les allégations et craintes pour leur vie et intégrité invoquées en cas de retour étaient infondées. Le régime d'Asmara interdit un accès indépendant.¹

On se souvient des parlementaires rentrant du voyage privé – et bien encadré – organisé en 2016 par le consul honoraire d'Érythrée Toni Locher. N'avoir pas visité les lieux de détention et de torture identifiés dans des rapports de l'ONU, qui évoquaient encore récemment des crimes contre l'humanité, n'a pas retenu certain-e-s d'affirmer que l'exode en Érythrée était surtout économique.

Les pressions politiques qui, depuis plus de dix ans, ciblent les Érythréens, allant jusqu'à modifier la Loi sur l'asile pour exclure les déserteurs de la définition du réfugié², ont ainsi fini par faire vaciller les juges du TAF: les arrêts de principe ouvrant la voie aux récents durcissements en témoignent (p. 2). En relativisant les rapports de l'ONU ou en estimant que bien que le service national puisse être considéré comme du travail forcé, celui-ci «doit également être considéré dans le contexte du système économique socialiste érythréen», ils signent leur reddition. Mais

quelle responsabilité pour ces élus, juges et fonctionnaires! Comptent-ils sur le rideau de fer pour ne pas avoir à rendre des comptes?

Autre illustration de la dimension idéologique de ce changement de pratique: tous savent qu'à moins de pactiser avec le dictateur Afwerk, un retour volontaire en Érythrée est inimaginable pour la plupart des Érythréens. «Ceux qui rentreraient se feraient torturer ou tuer», explique le jeune Meron (p. 5). Ils n'auront d'autre choix que de chercher refuge ailleurs en Europe – d'où ils seront probablement refoulés vers la Suisse – et de végéter à l'aide d'urgence.

On mesure mal l'atteinte à leur personnalité que représente ce rejet en termes de privation des droits et d'espoir (p. 9). Cette exclusion de la société des humains, ils ne seront pas seuls à en payer le prix. Parce qu'en leur retirant brutalement la possibilité de poursuivre une formation, de travailler, même en attendant un éventuel retour, les autorités font un pari dangereux. Celui d'alimenter les préjugés sur le soi-disant refus de s'intégrer et de travailler. Et de pousser vers l'aide sociale celles et ceux qui à terme resteront en Suisse et n'auront pu se reconstruire (p. 12). Un jeu du pompier pyromane déjà testé avec les admissions provisoires et dont l'échec en termes de taux d'emploi est retentissant.

Seul mérite de cette politique absurde: celui de rappeler combien l'étiquette du «débouté», perçue par le grand public comme illégitime à «être ici», est trompeuse. Ce n'est pas parce que la Suisse a rejeté une demande d'asile que la personne n'a pas besoin de protection et qu'elle ne mérite pas écoute et accompagnement. Bien au contraire: c'est faire acte de résistance à la violence d'État que de leur apporter notre soutien.

1 D. Rosset, *Érythrée. La guerre des sources*, VE 164 / septembre 2017

2 Ils ne reçoivent plus que le permis F réfugiés (réfugié admis-e à titre provisoire)

ABSURDE PRÉCARISATION

CONDITIONS D'ASILE DURCIES POUR LES ÉRYTHRÉEN-NE-S

Dans son rapport publié en novembre 2018, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE romand) pointe les durcissements du droit d'asile qui visent actuellement les Érythréen-ne-s, le groupe le plus représenté dans le domaine de l'asile en Suisse et de ce fait, en proie à des attaques politiques depuis plusieurs années. Un nombre croissant d'Érythréen-n-es se retrouvent avec une décision de renvoi, après que les autorités aient annoncé le réexamen des admissions provisoires de quelque 3000 personnes et que le Tribunal administratif fédéral (TAF) ait confirmé en grand nombre ces décisions prises par le Secrétariat d'État aux Migrations. L'ODAE romand a analysé les changements de pratique et a récolté des informations et des témoignages auprès de ces réfugié-e-s et des personnes qui les accompagnent. En se fondant sur des cas concrets, il met en lumière les conséquences humaines de ces durcissements, mais aussi la dérive juridique que cette politique pose sur le droit d'asile en général. La Suisse est ainsi devenue le seul État européen à rendre de telles décisions à l'égard des ressortissant-e-s de ce pays de la Corne de l'Afrique.

La situation a-t-elle changé en Érythrée pour que les autorités suisses durcissent leur pratique ? En dépit d'un accord de paix signé avec l'Éthiopie voisine, rien ne montre que la situation des droits humains se soit améliorée. La difficulté à trouver des informations fiables et indépendantes sur ce qui s'y passe réellement persiste. Les travaux menés par la Commission d'enquête du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies constituent l'une des plus solides références. Ils témoignent de crimes contre l'humanité commis depuis un quart de siècle : réduction en esclavage, détention arbitraire, représailles contre des tiers, disparitions forcées, tortures, persécutions, viols, exécutions extrajudiciaires, etc. « L'Érythrée est un régime autocratique », a rappelé Veronica Almedom, codirectrice de l'Information Forum for Eritrea et membre de la Commission fédérale des migrations, lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de la publication du rapport de l'ODAE romand. Pour elle, c'est ce régime

que fuient les Érythréen-ne-s qui prennent la route de l'exil.

Cédant aux pressions politiques appelant à durcir la pratique – l'ODAE romand observe que cette communauté suscite un grand nombre d'interpellations au Parlement fédéral – la Suisse appréhende toujours plus strictement la situation juridique des requérant-e-s d'asile provenant d'Érythrée. En juillet 2018, le TAF a jugé que les renvois étaient en principe « licites » et « exigibles » y compris pour les personnes risquant d'être enrôlées dans le service national à leur retour (arrêt E-5022/2017). Les durcissements reposent également sur une appréciation toujours plus exigeante quant aux motifs d'asile évoqués par les requérant-e-s. Dans la pratique, les cas dans lesquels les récits ont été jugés invraisemblables sont toujours plus nombreux. Pour Sarah Frehner, collaboratrice juridique à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés également présente lors de la conférence de presse de l'ODAE romand, « ces durcissements ont été décidés sans qu'un

> Rapport disponible
sur odae-romand.ch

réel changement ait été constaté sur place, ce qui a été admis par le TAF ». Les juges ont également reconnu que le service national érythréen constitue du travail forcé, mais pas « une violation flagrante » de l'article 4 CEDH qu'il prohibe. « Malgré un réel besoin de protection, on produit ainsi des situations d'illégalité », affirme Sarah Frehner.

L'ODAE romand constate les difficultés des requérant-e-s d'asile à remplir ces exigences de vraisemblance : départ à un âge très jeune, traumatismes liés à la route de l'exil, paranoïa et méfiance vis-à-vis de l'autorité, méconnaissance de ses droits et du déroulement d'une procédure administrative, temps écoulé entre les faits et le moment des auditions sur les motifs d'asile, etc. La situation des Érythréen-ne-s est emblématique et illustre un constat plus général : le fardeau de la preuve repose de plus en plus sur les requérant-e-s et leurs vulnérabilités individuelles ne sont pas suffisamment prises en compte.

Malgré l'absence d'accord de réadmission et, partant, l'impossibilité d'effectuer des renvois forcés, les décisions de renvoi continuent de tomber. Parallèlement, les levées d'admissions provisoires se poursuivent, alors même que certaines requêtes décisives sont pendantes devant le Comité de l'ONU contre la torture (p. 4). Conséquence : la seule perspective en Suisse pour les personnes déboutées réside alors dans la

précarité de l'aide d'urgence. Ce régime anéantit tout effort d'intégration et tout processus de reconstruction de personnes déjà fragilisées par l'exil, notamment les enfants, sans oublier ses conséquences sur la santé physique et psychique (p. 9). Le coût humain et social à long terme en vaut-il la peine (p. 12) ?

Sur le terrain, on s'inquiète des conséquences sur les personnes concernées : désintégration sociale et précarisation, sans oublier l'impact psychologique dévastateur. Hayat*, arrivée en Suisse comme MNA il y a trente ans et active dans l'accompagnement psychosocial des jeunes réfugié-e-s témoigne : « Avec la menace d'un départ à une échéance inconnue, ces jeunes sont mis de côté et leur parcours s'interrompt pour une année, deux ou trois, peut-être même plus. Pourtant durant cette période d'attente ils auraient pu suivre une formation. Au lieu de cela, ils se retrouvent à l'aide d'urgence à ne rien pouvoir faire, c'est du gâchis ! ».

Avec ces menaces de renvoi, qui ne peuvent pas se concrétiser vu l'absence d'accords de réadmission avec Asmara, la Suisse se tire une balle dans le pied. Elle se place de surcroît au ban du droit international en refusant de reconnaître le besoin de protection de personnes qui fuient un État de non-droit.

MÉLISSA LLORENS
COORDINATRICE DE L'ODAE ROMAND



L'ONU CONDAMNE LA SUISSE POUR L'EXAMEN LACUNAIRE DE LA DEMANDE D'ASILE D'UN RESSORTISSANT ÉRYTHRÉEN

Le 7 décembre 2018, le Comité contre la torture (CAT) a déclaré que la décision de renvoi prise par la Suisse envers un requérant érythréen violait la Convention de l'ONU contre la torture (M.G. c. Suisse, Communication n° 811/2017). Dans sa plainte au CAT, le requérant invoque le risque de subir des mauvais traitements (violation des art. 3 et 16 de la Convention) en cas de renvoi en Érythrée. Il affirme qu'il serait incorporé au service national, vu son âge et le fait qu'il a quitté le pays sans autorisation. Le Comité de l'ONU exige que la Suisse procède à une nouvelle instruction du dossier en tenant compte des risques auxquels il ferait face en cas de renvoi. Une instruction que ni le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) ni le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'ont faite de façon correcte et équitable, estime le CAT.

Le Centre suisse pour la défense des droits des migrants (CSDM), auteur de la procédure devant le CAT, estime que cette décision questionne à la fois la pratique des autorités en matière d'asile concernant l'accès à la justice, mais aussi l'évaluation par la Suisse de la situation en Érythrée.

Le Comité cite en effet les conclusions alarmantes de la rapporteuse spéciale sur les droits humains en Érythrée de juin 2018. Celle-ci relève que «la torture et autres actes inhumains continuent d'être commis». Elle qualifie le Service national de durée indéterminée «d'asservissement d'une population entière» et donc d'un crime contre l'humanité, et estime que «les détenus sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme».¹

Les craintes du requérant étaient donc bien fondées et le TAF s'est trompé en estimant que le recours était voué à l'échec, commente le CSDM, qui invoquait également de graves vices de procédure. Le CAT retient que l'audition sur les motifs d'asile menée par le Secrétariat d'État aux migrations s'est déroulée sans le concours d'un conseil juridique et en tigrina alors que la langue maternelle du requérant est le bilen. Par ailleurs, le TAF aurait dû prendre des mesures pour vérifier l'authenticité des documents fournis par le requérant avant de les écarter en invoquant leur prétendue falsification. Quant à l'avance de frais de 600 frs exigée par le TAF pour entrer en matière sur le recours, le CAT la considère comme inéquitable. Le recourant étant interdit de travailler et n'ayant droit qu'à 415 frs par mois d'aide sociale (montant octroyé aux demandeurs d'asile), il ne pouvait s'en acquitter et s'est retrouvé privé d'un «examen effectif indépendant et impartial» de ses griefs, ce qui constitue une violation de l'art. 3 de la Convention. Le Comité demande donc à la Suisse d'examiner le recours et de l'informer des mesures qu'il aura prises pour y donner suite dans un délai de 90 jours. Il convient de noter que la requête avait été déposée en mars 2017, soit avant la jurisprudence du TAF de juillet 2018 selon laquelle les renvois vers l'Érythrée sont en principe licites et exigibles. Celle-ci est également à l'examen devant le CAT.

ML/BW

¹ Assemblée générale des Nations Unies, «Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Érythrée», A/HCR/38/50, 25.06.2018.

MERON. 21 ANS

«PERSONNE NE VA RETOURNER EN
ÉRYTHRÉE. CEUX QUI RENTRERAIENT
SE FERAIENT TORTURER OU TUER»

Meron*, jeune Érythréen de 21 ans, a choisi de partager son expérience. Sa demande d'asile vient d'être rejetée, une décision inattendue, qui l'affecte fortement, derrière son énergie et son sourire. Il me raconte son histoire, mais c'est aux autres qu'il pense avant tout. À ses proches restés en Érythrée ou à ses compatriotes en exil, à celles et ceux qui ont fait un bout de route avec lui, qui n'ont pu la finir ou qui vivent la même situation que lui. Tout au long de son récit, on sent qu'il a été particulièrement bouleversé par le sort des femmes et des filles rencontrées sur son parcours et en Suisse, encore moins enviable que le sien. D'où son désir de témoigner, pour celles et ceux qui ne peuvent pas le faire.

Meron a fui l'Érythrée, car «il n'y avait aucune liberté là-bas». Malade, il doit arrêter l'école au niveau secondaire. N'étant plus scolarisé, il est recruté pour le service national obligatoire. Commence alors l'enfer: durant quatre mois, il est détenu dans des conditions insalubres. Il s'échappe et se cache, puis, décidé à ne plus vivre dans la

peur, il quitte l'Érythrée en 2014 pour l'Ethiopie. Ce pays, qu'il décrit d'abord comme «un paradis par rapport à l'Érythrée», il le quitte après un an: travailler n'y est alors pas légal et il est dur de s'en sortir. Des centaines de milliers de réfugiés y vivent. Il décide alors de rejoindre la Suisse où un de ses amis est installé. Il sait les dangers, mais est «prêt

* Prénom d'emprunt



UNHCR / Francesco Malavolta

APPEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR QUE LES JEUNES MIGRANT-E-S DÉBOUTÉ-E-S PUISSENT ACHEVER LEUR FORMATION UN APPRENTISSAGE – UN AVENIR

à prendre ce risque». Les kidnappings sur la route pour le Soudan; le désert pour atteindre la Libye. Une traversée de l'horreur, sans vivres, avec des enfants, durant laquelle «tu ne peux même pas aider les autres, tu essaies seulement de survivre». À Tripoli, il est enfermé dans un hall avec 3 000 personnes, dans des conditions invivables; une seule toilette, un maigre repas par jour, pas de soins pour les malades et les blessés. Les femmes et les filles sont régulièrement violées. Il est impossible de protester, sous peine d'être exécuté. Pour sortir, il faut payer, ce qu'il parvient à faire après deux mois.

Depuis la Libye, il entame la traversée de la Méditerranée sur un bateau gonflable, avec 380 personnes à bord. «Nous nous sommes perdus, pendant presque 24 heures. Nous avions froid, faim, nous étions terrorisés». Sauvés par un navire commercial, ils arrivent en Italie en juin 2015.

«L'Europe, c'était un monde différent, qui n'avait rien à voir avec ce qu'on avait vécu jusqu'ici». Cinq jours plus tard, il prend le train avec un ami et arrive à Zurich de nuit. «Le lendemain nous nous sommes présentés à la police». Son ami est pris en charge à Berne, lui à Genève, au foyer de Saconnex.

INTÉGRATION ET DÉSINTÉGRATION

La principale barrière qu'il rencontre à son arrivée dans le canton est celle de la langue. Désireux d'être autonome, il suit plusieurs cours de français, passe des heures à la bibliothèque et progresse très vite. Il prépare un examen officiel de langue, trouve un travail, et s'installe dans un studio. Sa demande d'asile est refusée en 2016. Il fait recours, mais deux ans plus tard, le Tribunal administratif fédéral confirme cette décision. Cette nouvelle est un choc. «J'avais plein de projets, comme faire un apprentissage d'employé de commerce ou en informatique, et ils tombent tous à l'eau».

Cette décision s'accompagne en effet d'une perte de statut et de nombreux droits; il ne peut plus se former ni travailler, doit quitter son logement et vivre à l'aide d'urgence. Le plus dur, c'est l'absence de perspective: «Je continue d'aller en cours auprès d'une association. Mais tout le monde y parle de ses projets et moi je ne peux plus en faire. Cela me touche.»

Il y a également beaucoup d'incompréhension face à cette politique – contre-productive – qui a pour conséquence d'isoler et de précariser des personnes déjà intégrées, alors que l'on sait qu'elles ne peuvent pas être renvoyées en l'absence d'accord de réadmission avec le régime autoritaire d'Asmara. Pour Meron, une chose est sûre: «Personne ne va retourner en Érythrée. Ceux qui rentrent se feraient torturer ou tuer». Ces personnes ont fui la dictature, l'absence de liberté et la situation est loin de s'améliorer.

Sans horizon, plusieurs ressortissants érythréens déboutés ont quitté la Suisse pour un pays voisin. Certains se font ensuite renvoyer dans notre pays et retournent dans cette spirale infernale qui les empêche de s'intégrer, d'être autonomes, de se projeter.

Meron n'a pas décidé ce qu'il va faire, car partir veut aussi dire repartir à zéro. Il suit assidûment les leçons de français et grâce à son excellent niveau, y donne un coup de main. Cependant, le flou dans lequel il se trouve et l'immobilisme forcé ont mis un coup à sa motivation. «Je ne sais pas jusqu'à quand je vais tenir», admet-il.

Sa situation est celle de bon nombre d'Érythréen·ne·s en Suisse. À Genève, une pétition a été lancée (p. 29) pour demander aux autorités de permettre notamment que les personnes ayant reçu une décision négative ou une levée d'admission provisoire puissent continuer leur formation et travailler. Une mobilisation générale au niveau suisse est indispensable.

MAËVA VILLARD

Les cas d'apprenti-e-s contraint-e-s de renoncer à leur apprentissage suite au rejet de leur demande d'asile se multiplient. La plupart ne peuvent être renvoyé-e-s et se retrouvent des années durant à l'aide d'urgence. Le 2 février 2019, se sont tenues à Lausanne les premières Assises romandes dédiées à cette problématique. Quelque 200 jeunes concerné-e-s, employeurs, familles de parrainage, professionnels du domaine ont rédigé un appel dont nous reproduisons des extraits. Ils demandent aux autorités fédérales et cantonales de permettre aux jeunes migrant-e-s, même débouté-e-s, de mener à terme leur formation. Cette exigence de cohérence et de solidarité sociale rejoue une des préoccupations de la pétition genevoise en faveur des érythréen-n-es (p. 29). L'appel peut être téléchargé sur le site www.unapprentissage-unavenir.ch

VOIX DES JEUNES

On nous oblige à arrêter notre apprentissage. Cela nous plonge dans une situation très difficile psychologiquement et dans une vie misérable. Nous avons l'inquiétude de ne pas pouvoir continuer notre formation, de perdre notre logement. Nous avons l'inquiétude d'être renvoyé-e-s dans notre pays. Les gens ne se rendent pas compte du danger. Nous ne voulons pas devenir des criminel-le-s. Nous avons besoin d'une formation et d'une expérience professionnelle pour notre futur. La formation nous permet d'être indépendant-e-s. Nous avons besoin de construire notre avenir, c'est là que nous voulons mettre notre énergie. Donnez-nous la chance de rester et de finir notre apprentissage, laissez-nous travailler. Nous voulons obtenir quelque chose qui va nous servir pour demain.

AIDE D'URGENCE

L'aide d'urgence dans le domaine de l'asile est un dispositif mis en place en 2004 dans une volonté d'incitation au départ des personnes déboutées. Celles-ci perdent le droit de travailler et sont exclues de l'aide sociale. Elles sont réduites à demander l'aide d'urgence, qui consiste en une prestation de survie, remise selon les cantons sous forme de bons ou en nature (barquettes de nourriture déjà préparées, etc.) ou en espèces (environ 10 francs par jour, voire moins).

> [Glossaire de l'asile, sur asile.ch](#)

AIDE D'URGENCE

LE DÉFI DES SOINS AUX DÉBOUTÉS DE L'ASILE

SOIGNER LA PERSONNE ET SA DIGNITÉ

L'aide psychologique aux personnes migrantes repose à la fois sur la nécessité de soins, mais également de réinscription dans un monde de liens et de sens. La guerre, l'exil, la migration par les pertes et les changements qu'ils occasionnent affectent le bien-être des personnes qui doivent se reconstruire et donner un sens à leur existence.

Jean-Claude Métraux, pédopsychiatre et cofondateur d'Appartances, parle d'un triple deuil à surmonter: deuil de Soi (perte de celui que j'étais, que je voulais devenir), deuil de Toi (perte de mon environnement objets et personnes), deuil de sens (perte de mes appartenances). Si les ressources propres à l'individu et à son entourage sont essentielles à l'accomplissement de cette tâche, l'environnement social l'est également.

Ainsi, les durcissements successifs de la loi sur l'asile dont la finalité est de rendre la Suisse moins attractive, de même que le discours ambiant à l'égard des demandeurs d'asile qui en découle, ont un impact énorme

VOIX DES FAMILLES DE PARRAINAGE

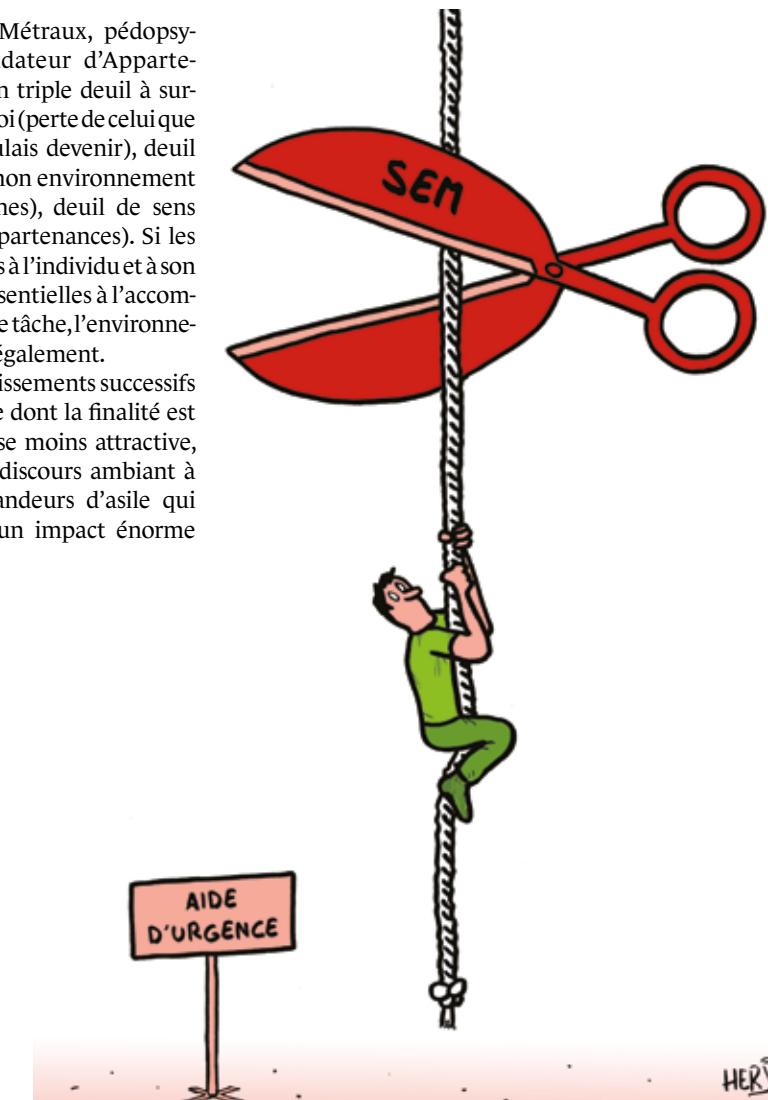
Nous sommes des familles et des personnes impliquées dans l'accompagnement de jeunes requérant-e-s d'asile. Nous nous engageons auprès d'elles/eux affectivement, mais aussi économiquement. [...] Nous sommes indigné-e-s et en colère par les décisions négatives, qui nous semblent souvent incompréhensibles, adressées aux jeunes avec qui nous avons tissé des liens. Nous souhaitons qu'elles/ils puissent poursuivre leur trajectoire et celle-ci passe, entre autres, par la formation. La formation scolaire et professionnelle devrait être accessible à toutes et tous, et ceci sans considération d'âge. Les adultes tout comme les mineur-e-s ont besoin d'une formation pour construire leur avenir. Nous exigeons que ces jeunes puissent terminer leur formation et nous voulons qu'elles/ils aient des perspectives. *Nous exigeons donc qu'il n'y ait pas de renvoi possible si un-e jeune a entamé une formation. Et nous exigeons également que la situation des jeunes débouté-e-s ayant débuté une formation soit reconSIDÉRÉE.*

VOIX DES PROFESSIONNEL-LE-S DU DOMAINE

Nous, professionnel-le-s en charge des jeunes migrant-e-s, dénonçons la détresse de jeunes motivé-e-s et investi-e-s dans leur intégration et leur apprentissage qui, suite à des décisions négatives, se retrouvent confrontés à des difficultés d'ordre psychosocial. Nous sommes confronté-e-s à une impossibilité de mener à bien les missions qui nous sont confiées. [...]

VOIX DES PATRON-NE-S

Nos entreprises ont besoin d'apprenti-e-s motivé-e-s que nous peinons parfois à trouver. Nous avons fait l'expérience de jeunes apprenti-e-s migrant-e-s très sérieux/ses et engagé-e-s dans leur travail. Nous nous retrouvons face à des interruptions d'apprentissage néfastes à nos entreprises. La réorganisation du travail devient alors difficile. Nous constatons une incohérence entre la volonté d'intégration à laquelle on nous demande de contribuer et les renvois d'apprenti-e-s ou de jeunes promis-e-s à un apprentissage. [...] Nous estimons qu'il est un devoir de former des jeunes. La formation est un bagage pour leur avenir et prévient la délinquance. Nous pensons qu'il est humainement normal de donner à des jeunes la possibilité de se former et d'exercer leurs compétences. Nous demandons que, même débouté-e-s, des jeunes qui ont répondu aux exigences d'intégration de la Suisse puissent poursuivre leur apprentissage de même que s'il s'agissait d'une formation de type scolaire. Nous souhaitons obtenir des garanties sur le fait que le/la jeune pourra terminer sa formation. Nous demandons que les autorités prennent en compte le fait que certain-e-s jeunes ont un contrat d'apprentissage ou une promesse d'apprentissage. Nous insistons pour demander que les jeunes en formation ou avec promesse de formation ne soient pas renvoyé-e-s. La privation de formation, donc de perspectives d'avenir, risque de pousser certains jeunes dans l'errance, dans la rue.



sur les possibilités de surmonter ces deuils. Précarité et exclusion sociale deviennent trop souvent les conséquences d'une telle politique. L'équilibre psychique déjà en pleine reconstruction est alors malheureusement très durement touché.

L'IMPACT D'UNE DÉCISION NÉGATIVE

Jean Furtos, spécialiste des effets de la précarité sur le psychisme, décrit une souffrance dont l'origine est sociale et qui touche les personnes mises dans la marge. Celles qui se trouvent un jour déboutées de l'asile subissent une péjoration de la situation déjà très difficile qu'elles vivaient jusque-là. Il leur est ainsi signifié de quitter le droit d'espérer obtenir un statut légal, une sécurité et un avenir.

On pourrait dire, et c'est souvent perçu de cette façon par les personnes qui le vivent,

qu'il s'agit d'un modèle qui produit de la désaffiliation sociale. Le fait d'être mis hors du jeu social entraîne le sentiment que le droit d'exister est retiré.

Concrètement, toute une série de portes se ferment: le droit de travailler, l'accès à certains cours de langue, à une aide sociale acceptable (l'aide d'urgence est en dessous du minimum vital). Pour renforcer encore un peu plus le sentiment de mal-être, des obligations de se présenter au contrôle de la population passent à 1 fois par mois, voire à quinzaine ou même tous les jours pendant certaines périodes, entraînant une situation d'angoisse permanente.

RECRÉER DU LIEN

En tant que soignants, nous nous retrouvons face à des personnes qui, en plus des traumatismes et deuils à gérer, sont dans

ENTRE ASILE ET RENVOI, LA FEMME QUI NE TENAIT PLUS DEBOUT*

L'impact d'une décision de renvoi Dublin (NEM Dublin) sur l'état psychique et physique d'une dame ayant dû fuir l'Érythrée et l'approche adoptée quant à sa prise en charge médicale est au cœur de l'article « Entre asile et renvoi, la femme qui ne tenait plus debout ».

Pierre Bastin, Ariel Eytan et Javier Bartolomei y décrivent comment la décision des autorités déclenche une véritable chute physique chez cette patiente. Une chute qui traduit son «effondrement psychique face à quelque chose de l'ordre de l'irreprésentable». Pour elle, un renvoi vers la France est aussi violent que le serait un renvoi vers son pays d'origine. Il symbolise «la non-reconnaissance, par une figure sensée être protectrice, du réel danger représenté». L'état dépressif sévère est diagnostiqué avec un risque de suicide. Menacée dans son pays d'origine,

la femme a été agressée, séquestrée et violée par ses employeurs: elle parvient à leur échapper, lors de vacances en France et rejoint un proche en Suisse. Elle n'y est pas identifiée à temps comme victime de traite des femmes, selon sa mandataire. Pour répondre à cette détresse et à ce «cri du corps», l'équipe soignante conviendra de recréer autour de la patiente un «espace» rassurant, réconfortant, y compris physique. «Nous convenons de doucement la relever, de faire quelques pas avec elle, en l'entourant et en évoquant le groupe de soignants que nous sommes, qui peut pour l'instant la porter». Les entretiens visent aussi à lui permettre de rassembler ses forces et ressources. Une véritable amélioration ne sera perceptible qu'une fois éloignée la perspective du renvoi.

SOPHIE MALKA

* Pierre Bastin et al., «Entre asile et renvoi, la femme qui ne tenait plus debout», *Psychothérapies* 2016/3

une forme de souffrance liée à leur exclusion de la communauté humaine. La violence symbolique et réelle de ces mesures amène à des incertitudes et à la perte du sentiment de sécurité. Les déboutés présentent alors souvent une symptomatologie exacerbée qui est la marque de cette souffrance due à la rupture d'une forme de lien et d'existence sociale qui leur est déniée, mais également à la résurgence de traumas plus ou moins contenus jusque-là.

Ainsi, les plaintes exprimées, souvent de manière paradoxale, disent leurs besoins d'être rassurés, de se sentir reliés aux autres et réinclus dans une forme d'humanité. Les sentiments de colère, de panique, de désespoir, de renfermement, de honte sont les témoins d'une forme d'impuissance acquise («à force d'être rejeté, je finis par penser que je ne vale rien, que je ne suis rien») qui entraîne une résignation profonde ou une révolte.

Le défi qui s'offre à nous est de trouver le moyen d'aller à la rencontre de ces personnes. Par notre statut professionnel, notre place dans la société, nous nous trouvons dans le «camp» de ceux qui édictent les lois et par là de ceux qui agressent. Il est donc nécessaire de s'en distancier, mais ce n'est souvent pas suffisant. Encore faut-il montrer et faire preuve d'une sincérité perceptible par l'autre de notre sentiment de reconnaissance de leurs difficultés, de ce qu'ils traversent et de la souffrance que cela engendre pour eux.

> Pierre Bastin et al., «Entre asile et renvoi, la femme qui ne tenait plus debout», *Psychothérapies* 2016/3, p.173-178

> Jean Furtos et coll., Le syndrome d'auto-exclusion, in *Les cliniques de la précarité, Contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Elsevier, Masson, 2008, p.118-133

> Jean-Claude Métraux, *La migration comme métaphore*, Paris, La Dispute, 2011

> Françoise Sironi, *Psychopathologie des violences collectives. Essai de psychologie géopolitique clinique*, Paris, Odile Jacob, 2007

PENSER LA RENCONTRE

Être acceptés par nos patients est indispensable, mais les obstacles à relever sont multiples et peuvent durer ou se représenter tout au long du suivi.

Il est donc important que le dispositif de soins pense ces rencontres, en plus des soins qui seront déployés (Bastin et al. 2016). Dans la continuité de travaux comme ceux de Françoise Sironi, spécialiste de l'aide aux survivants de la torture, nous avons ainsi choisi de considérer les personnes que nous rencontrons comme les expertes de leur existence, porteuses de savoirs, de ressources, de richesses, mais aussi de besoins décrits plus haut.

Face aux sentiments d'impuissance et d'injustice que suscitent ces situations chez les patients et les soignants, la proposition de réhumaniser la rencontre permet de prendre le contre-pied à la violence de la situation administrative. C'est aussi le premier et indispensable pas pour imaginer la possibilité de traverser cette épreuve qu'est l'annonce et l'attente d'un renvoi sans date certaine d'exécution.

PHILIPPE KLEIN, PSYCHOLOGUE,
ASSOCIATION APPARTENANCES-GENÈVE

L'association Appartenances-Genève, active dans les soins et la prévention auprès des personnes et familles migrantes, est à la recherche de médecin psychiatre afin de renforcer son équipe soignante.
Annonce complète sur
<http://www.appartenances-ge.ch/a-propos/emplois/>
Contact: rh@appartenances-ge.ch ou 022 781 02 05

DÉCRYPTAGE

L'AIDE SOCIALE, UNE BASE FRAGILE POUR TOUTES ET TOUS

Les médias traitent régulièrement du haut pourcentage de personnes au bénéfice de l'aide sociale dans le domaine de l'asile. En 2018, un tout ménage de l'UDC dénonçait des dépenses jugées trop importantes dans ce secteur pour des personnes réfugiées accusées de n'avoir jamais travaillé, et donc cotisé. Au niveau fédéral, la somme dévolue à cette aide subit ponctuellement des coupes. L'aide sociale serait-elle devenue un luxe superflu pour des réfugiés au repos ? Une remise en contexte permet de comprendre que c'est avant tout sa politisation récurrente qui déforme la réalité et renforce les préjugés envers la population étrangère, mais aussi les plus pauvres. L'asile servant à nouveau de laboratoire à des restrictions prêtes à être étendues.

L'aide sociale a une fonction intégratrice fondamentale pour contrer toutes sortes de précarités. Elle «est considérée comme le dernier filet de la sécurité sociale qui empêche que certaines personnes ou certains groupes de personnes soient exclus de la participation active à la vie sociale. Sa contribution est essentielle pour maintenir les fondements de notre État démocratique et pour assurer la paix sociale.¹» Ses objectifs dépassent donc la garantie du minimum vital économique. Néanmoins, dans son application, la notion libérale de «mérite» influence les conditions de son octroi, afin de limiter la facture globale de la communauté. Or, et c'est là que se situe la pierre d'achoppement, les personnes migrantes récemment arrivées n'en sont souvent pas considérées comme des membres à part entière. À cet égard, les écarts entre les montants versés sont évocateurs.

UNE ASSISTANCE DIFFÉRENTIÉE

Dans le domaine de l'asile, la Confédération verse des forfaits d'aide sociale aux cantons pendant cinq à sept ans

maximum. Les montants sont octroyés en fonction du statut de séjour. Les personnes réfugiées reçoivent l'aide sociale ordinaire, équivalente à celle des résident-e-s permanents. Par contre, une aide sociale réduite est allouée aux requérants d'asile et aux personnes admises provisoirement. Elles reçoivent en moyenne la moitié du montant de 986 CHF défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) comme forfait de base, même si cela diffère légèrement d'un canton à l'autre. Depuis 2008, pour les personnes déboutées de l'asile ou frappées d'une décision de nonentrée en matière, cette aide sociale au rabais a été supprimée. Elle est remplacée par une aide d'urgence, de survie, encore inférieure.

UN PALLIATIF À L'ACCÈS AU TRAVAIL

En avril 2018, 40 % des personnes réfugiées et admises provisoirement étaient intégrées sur le marché du travail. Or, comme l'a dit la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga à l'occasion de la présentation du nouvel agenda intégration: «Un réfugié, soit il travaille, soit il a besoin

de l'aide sociale.» (RTS, 19 h 30, 30.04.2018). En effet, pas de droit au chômage pour celles et ceux qui n'ont pas cotisé. Si la proportion de personnes actives semble basse, elle s'explique par des facteurs multiples, davantage structurels qu'individuels. La majorité des bénéficiaires de l'aide sociale souhaiterait en effet prendre une part active à la vie économique, d'autant plus que le travail donne accès à un permis plus stable et davantage de droits. Mais l'accès à l'emploi reste difficile. Beaucoup ont besoin d'une reconstruction psychologique importante. De surcroît, il faut acquérir une langue, faire reconnaître des diplômes obtenus à l'étranger ou suivre une formation adaptée aux besoins du marché suisse. Enfin, il s'agit de convaincre les employeurs. Outre la discrimination à l'embauche basée sur des préjugés raciaux et culturels, les personnes titulaires d'un permis F par exemple rencontrent une difficulté spécifique, liée au fait que leur séjour est perçu comme «provisoire». «La durée de validité très courte du permis F (une année) empêche la réalisation de formations sur plusieurs années, rend difficile l'intégration sociale et contrarie le développement de perspectives à long terme. Ces personnes n'ont guère de chances sur le marché du travail.»² L'illégitimité et la méconnaissance de ce statut cachent les faits: ces personnes restent en moyenne plus de dix ans en Suisse et leur mobilité est restreinte à un canton. Dès 2018, la Confédération a introduit une série de modifications pour réduire les barrières administratives de l'accès à l'emploi pour les personnes dans le domaine de l'asile. Suffiront-elles?

POUR SUISSES OU RÉFUGIÉS, LES MONTANTS FRAGILISÉS DE L'AIDE SOCIALE

Le budget de la Confédération concernant l'aide sociale du domaine de l'asile a subi des coupes récentes qui sont plus corrélées à la mise en œuvre d'une politique migratoire qu'à des besoins réels. Pour preuve, les raisons contradictoires invoquées pour les justifier. En 2017, pour éviter des coûts trop élevés suite à une augmentation des demandes d'asile. En 2019, pour anticiper la baisse des demandes.

Une tendance similaire s'observe en dehors du domaine de l'asile, où la politique sociale globale évolue davantage au gré des agendas politiques que des besoins des plus faibles. À Berne, le Grand Conseil a avalisé la réforme de sa loi sur l'aide sociale, décidant de ne plus respecter les normes recommandées par le CSIAS en réduisant de 8% le montant de l'aide sociale ordinaire, et de 30% pour les «étrangers qui ne monteraient aucune volonté de s'intégrer» (RTS La Première, 12 h 30, 07.04.2018). Cette décision a été importante car jusque-là tous les cantons versaient une somme identique. Et depuis, d'autres cantons souhaitent lui emboîter le pas, comme le révèle une étude 2019 mandatée par le CSIAS³. Celle-ci rappelle que le montant actuellement recommandé couvre de justesse le minimum vital. En deçà, les personnes se retrouvent à nouveau au ban de la société. Or, l'aide sociale est le fruit de luttes sociales contre la marginalisation des plus faibles. Sa remise en question constante et la suspicion d'abus qui l'entache ne permettent pas d'offrir une place digne aux personnes, suisses et étrangères, que l'on souhaiterait voir partie prenante de la société.

GIADA DE COULON

1 CSIAS «Concepts et normes de calculs de l'aide sociale» 2017 [En ligne]

2 L'initiative des villes suisses pour la politique sociale «Politique d'intégration en matière d'asile et de réfugiés du point de vue des villes» 2017 [En ligne]

3 CSIAS «Le calcul du forfait pour l'entretien» 2019 [En ligne]

CHRONIQUE »

UN DROIT D'ASILE À LA BOTTE DE MATTEO SALVINI

À la suite des maires de Palerme et de Naples, de nombreuses municipalités ont décidé de ne pas appliquer le décret Salvini et de continuer, tant qu'ils le peuvent, à délivrer des permis humanitaires (points rouges) ou de le contester par voie judiciaire ou politique (points oranges), alors que certaines villes ont bruyamment signifié leur opposition (points verts). Le point violet désigne la commune de Riace.

Carte réalisée par Cristina Del Biaggio
<https://visionscarto.net/italie-resistances-municipales>.



QUELQUES SOURCES

- Amnesty International, *Un an après l'accord italo-libyen, il est temps de libérer les milliers de migrants bloqués dans des conditions terribles*, 1.02.2018
- Danish Refugee Council and OSAR, *Mutual trust is still not enough*, 12.12.2018
- Info Migrant, *Que contient le décret anti-immigration adopté en Italie ?*, 29.11.2018
- La Cimade, *En Italie, une loi contre les droits des personnes migrantes*, 21.12.2018
- OSAR, *Notiz: Aktuelle Situation in Italien*, 11.01.2019
- Stefano Liberti, *Le grand business des centres d'accueil en Italie*,
Vivre Ensemble n° 152, avril 2015

CAPITALE: ROME

PRÉSIDENT: SERGIO MATTARELLA

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES: GIUSEPPE CONTE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR: MATTEO SALVINI (LEGA)

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'arrivées en provenance d'Afrique du Nord en 2018: 23370 contre 119369 en 2017
(Source: UNHCR)

Taux de protection en 2017: 41 % dont 8 % sous forme du statut de réfugié, 8 % de la protection subsidiaire et 25 % de la protection humanitaire
(Source: AIDA)

Nombre de bénéficiaires de la protection humanitaire depuis 2008: 120 000
(Source: La Cimade)

CONTEXTE POLITIQUE

Giuseppe Conte a beau être officiellement le Président du Conseil des ministres depuis le 1^{er} juin 2018, c'est son ministre de l'intérieur d'extrême droite, Matteo Salvini, qui fixe le tempo de la politique gouvernementale en matière migratoire. À peine investi, celui-ci déclare: «[L]e bon temps pour les clandestins est fini: préparez-vous à faire vos valises.»

Dès le 29 juin, l'Italie décrète la fermeture de ses ports aux bateaux ramenant des personnes secourues en mer. La répression du délit de solidarité s'est également accentuée à l'image de l'arrestation de Domenico Lucano, le maire de Riace, poursuivi pour «aide à l'immigration clandestine» en raison de la politique d'accueil menée au sein de sa commune.

Dans le même temps, Matteo Salvini approfondit le mémorandum d'entente conclu par le précédent gouvernement avec les autorités libyennes, prévoyant une aide notamment logistique aux garde-côtes libyens pour empêcher et contenir les candidats à l'exil. Selon Amnesty International, 20 000 réfugiés ont été interceptés en mer en 2017 et conduits dans des centres de détention en Libye.

» ITALIE



DÉCRET SALVINI

Le 29 novembre 2018, la chambre des députés a adopté le décret « Sécurité et immigration » (ou décret Salvini). Le texte comporte un ensemble de règles lourdes de conséquences pour les personnes migrantes.

L'une des principales mesures controversées est la suppression du permis de séjour humanitaire accordé aux personnes dont la demande d'asile a été rejetée, mais ne pouvant être renvoyées en raison d'un danger dans leur pays d'origine. Valable deux ans et renouvelable, cette protection italienne permettait d'accéder au marché du travail ainsi qu'aux centres d'accueil. Les milliers de personnes ne pouvant plus bénéficier de ce statut se voient ainsi poussées vers la clandestinité et davantage de précarité.

Le décret prévoit également un nivelingement par le bas des conditions d'hébergement. À l'exception des mineurs non accompagnés, tous les demandeurs d'asile, y compris les personnes en situation de vulnérabilité, se verront systématiquement refuser l'accès aux « Systèmes de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés » (SPRAR), des centres proposant une assistance juridique et sociale en plus de mesures d'insertion. Par soucis d'économie, les demandeurs d'asile sont regroupés dans de grands centres aux standards très bas notamment en termes d'accès aux soins et aux mesures d'intégration (CAS et CARA).

Enfin, le texte étend la durée de la détention administrative à six mois pour les personnes menacées d'un renvoi. Une procédure d'urgence a été

mise en place visant à expulser tout demandeur d'asile considéré comme « dangereux ». Afin de mettre en œuvre sa politique d'éloignement, Matteo Salvini espère passer des accords de rapatriement avec les pays d'origine et de transit. De nouveaux centres de rétention devraient voir le jour afin que chaque région du pays en soit dotée.

Face à ce recul du droit d'asile, nombreuses sont les voix qui se sont élevées pour défendre une politique d'accueil solidaire des réfugiés. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans la péninsule et une centaine de municipalités ont annoncé leur intention de ne pas appliquer le décret qu'elles jugent inhumain, criminogène et constitutionnel (Voir carte réalisée par Cristina Del Biaggio). Quatre administrations régionales ont de leur côté contesté la constitutionnalité de la législation devant la Cour constitutionnelle.

QUELLES CONSÉQUENCES EN EUROPE ?

Selon l'ONG française la Cimade, une hausse du nombre des sans-papiers en Italie entraînera une recrudescence des départs vers les pays limitrophes notamment à travers les Alpes où les réfugiés risquent leur vie.

La politique menée par Matteo Salvini n'est pas non plus sans conséquences sur le fonctionnement du règlement Dublin dont la Suisse est partie, lequel prévoit le transfert des demandeurs d'asile vers le pays de première entrée en Europe. Anticipant les effets du décret, en particulier pour les personnes identifiées comme vulnérables, certaines juridictions européennes ont annulé des demandes de renvoi.

Plusieurs tribunaux européens ont invoqué l'existence de « défailances systémiques » dans la procédure d'asile et les conditions d'accueil, entraînant un risque de traitement inhumain et dégradant. Sur la base de ce constat, le Tribunal administratif de Düsseldorf a estimé en octobre 2018 que les garanties relatives aux conditions d'accueil des enfants et à la préservation de l'unité familiale, fixées par l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme Tarakhel c. Suisse, ne pouvaient plus être assurées. Celui-ci exigeait de l'État souhaitant transférer une famille ou personne vulnérable vers l'Italie qu'il obtienne de Rome des garanties de prise en charge, lesquelles ne pouvaient être assurées qu'au sein des centres SPRAR. La loi Salvini exclut désormais cette possibilité, ouvrant la voie à de nouveaux litiges, notamment sur le plan international. La proposition italienne d'accueillir les personnes « dublinées » dans les centres à bas seuil CAS ou CARA est insuffisante en terme de respect des droits fondamentaux selon les observateurs.

À voir comment la Suisse se positionnera, elle qui, en Europe, figure parmi les pays qui appliquent avec le plus de zèle le règlement Dublin avec près de 700 renvois en Italie recensés entre janvier et novembre 2018.

ALEXIS THIRY

« SUISSE

13 décembre 2018

Le Collectif Droit de rester et le parti Solidarités publient un rapport sur les pratiques de l'ORS, entreprise responsable de la prise en charge des requérants d'asile dans le canton de Fribourg. Basé sur une trentaine de témoignages, le rapport met en lumière plusieurs problèmes systémiques, tels que le manque de place et d'intimité, l'absence d'eau chaude, le rationnement de papier toilette, des cas de harcèlement restés sans réponse. La principale demande est d'avoir une discussion avec le Conseil d'État à ce sujet. ORS nie formellement toutes ces accusations.

14 décembre 2018

Le « Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, à une très large majorité (152 pour, 5 contre, 12 abstentions). Suite à un refus du Parlement de suivre l'avis positif du Conseil fédéral, la Suisse avait renoncé à se rendre à la conférence de Marrakech en décembre pour l'adoption du texte. Un deuxième instrument, le Pacte mondial sur les réfugiés, qui n'avait pas suscité de réactions aussi vives de la communauté internationale, a été adopté le 17 décembre. Seuls la Hongrie et les États-Unis ont voté contre.

1^{er} janvier 2019
Karin Keller-Sutter, membre du Parti libéral radical, entre en fonction au Conseil fédéral et succède à Simonetta Sommaruga à la tête du Département fédéral de justice et police (DFJP). Élu le 5 décembre 2018, la Saint-Galloise est désormais en charge de la politique migratoire et d'asile.

11 janvier 2019
La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) estime que si les Centres fédéraux pour requérants d'asile sont « engénier » conformes aux droits humains, un certain nombre d'atteintes liées à la privation de liberté et à la sécurité des personnes contraintes d'y séjourner jusque parfois 140 jours doivent être corrigées par le SEM. Les questions problématiques sont de nature diverse : fouilles corporelles systématiques à l'entrée, même sur des enfants ; mesures disciplinaires qui posent des questions d'arbitraires ; absence d'un dispositif d'identification des victimes de la traite et des personnes vulnérables ; mixité entre mineurs et majeurs ; protection des femmes face aux violences ; accès à une prise en charge psychiatrique insuffisante ; présence de sprays chimiques incapacitants ; absence de scolarisation dans certains centres.

25 janvier 2019
Un cortège lumineux contre la loi sur l'asile qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2019 a été organisée par le collectif Perce-Frontières à Genève. Environ 300 personnes ont participé à cette marche nocturne et solidaire, illuminée par des flambeaux. Les manifestants dénoncent la restructuration de l'asile et réclament des conditions d'accueil dignes pour toutes les personnes en exil.

« EUROPE

13 décembre 2018

Le Tribunal correctionnel de Gap a déclaré les 7 de Briançon coupables d'aide à l'entrée sur le territoire d'une personne en situation irrégulière. Tous ont reçu des peines d'emprisonnement, allant de six mois avec sursis à 12 mois, dont quatre fermes. Si la circonstance aggravante de bande organisée a été abandonnée, la lourdeur des peines prononcées (conformes aux réquisitions du Parquet) marque un tournant dangereux dans la répression des personnes solidaires.

14 décembre 2018
Le « Wir schaffen das » d'Angela Merkel a été salué par le représentant du patronat allemand Ingo Kramer. Il a notamment déclaré que l'intégration des réfugiés sur le marché du travail avait été plus

rapide que prévu. Le président de la fédération patronale BDA a souligné que les réfugiés sont devenus de véritables soutiens à l'économie du pays.

3 janvier 2019

2662. C'est le nombre de personnes décédées en tentant de traverser la Méditerranée en 2018 selon le HCR. Le nombre d'arrivées sur le sol européen est en baisse, mais le taux de mortalité a augmenté. Durant l'année, de nombreux bateaux et navires de sauvetage n'ont pas trouvé de port sûr et ouvert pour accoster et ont été contraints à errer plusieurs jours en mer. Le HCR plaide pour la fin de l'approche « au cas par cas » et la mise en place d'un système de débarquement régional.

4 janvier 2019

La France et l'Angleterre élaborent un plan commun pour renforcer les contrôles dans la Manche et dissuader les personnes migrantes de tenter la traversée pour rejoindre les côtes britanniques. La Royal Navy a provisoirement déployé un navire pour patrouiller aux côtés des quatre autres déjà présents.

5 janvier 2019

Une mission de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) s'est délocalisée au Niger pour examiner la situation d'environ 200 demandeurs d'asile dans le cadre d'un programme de réinstallation. Ce sont principalement des réfugiés ayant été évacués des prisons du gouvernement libyen par le HCR. Le Niger reçoit également des milliers de réfugiés expulsés par l'Algérie vers son territoire.

9 janvier 2019

Après avoir passé plus de deux semaines en mer, 49 personnes secourues par Sea-Watch et Sea-Eye au large de la Libye vont pouvoir accoster à Malte, qui refuse jusqu'à présent leur débarquement. Un accord ad hoc a été passé entre huit pays européens pour répartir ces réfugiés ainsi que 249 autres déjà présents à Malte. Parmi eux, 44 réfugiés bangladais seront renvoyés dans leur pays, Malte estimant qu'ils n'ont pas de motifs d'asile.

14 janvier 2019

L'Aita Mari, un bateau de sauvetage battant pavillon espagnol partira de Pasai, port basque, pour secourir en Méditerranée les personnes fuyant la Libye. Ce bateau a été acheté par le gouvernement basque et remis en état par la société civile. Le projet est soutenu par deux associations, une basque et une andalouse.

20 janvier 2019

Il aura fallu plus de 12 heures pour que les alertes relayées à l'Italie, Malte et la Libye par la plateforme Alarmphone, un numéro d'urgence destiné à déclencher des opérations de secours en mer, trouvent une réponse. Les autorités italiennes et maltaises ont refusé d'agir et ont renvoyé la responsabilité du sauvetage à la Libye, qui restait pourtant injoignable. Finalement, un navire commercial battant pavillon sierra-léonais a été chargé de secourir la centaine de personnes à bord du canot en détresse et de les reconduire à Tripoli.

25 janvier 2019

Un salon sur l'emploi dédié aux réfugiés a eu lieu à Vienne, en Autriche.

1200 réfugiés ont été conviés par une agence pour l'emploi à cet événement soutenu officiellement par le gouvernement auquel participaient une cinquantaine d'entreprises proposant de nombreux postes à pourvoir. Paradoxe ? Le même gouvernement avait récemment décidé de supprimer des fonds destinés à l'apprentissage de la langue et interdit aux demandeurs d'asile de travailler avant l'obtention d'une décision favorable. Ces mesures entravent l'intégration professionnelle des personnes réfugiées.

30 janvier 2019

L'église protestante de Bethel située à La Haye aux Pays-Bas a assuré un office religieux pendant 96 jours afin d'empêcher la police d'entrer et de renvoyer une famille arménienne. Des centaines de pasteurs venus de tout le pays se relayaient jour et nuit. Cette mobilisation a finalement permis à la famille de rester sur le territoire.

> [CEDH: Convention européenne des droits de l'homme](#)

> [CourEDH: Cour européenne des droits de l'homme](#)

> [DFJP: Département fédéral de justice et police](#)

> [LEtr: Loi sur les étrangers](#)

> [LASi: Loi sur l'asile](#)

> [SEM: Secrétariat d'État aux migrations](#)

> [TAF: Tribunal administratif fédéral](#)

> [UE: Union européenne](#)

ACCORD DE DUBLIN

DES MILLIARDS PARTENT EN FUMÉE

La Suisse applique l'Accord de Dublin depuis maintenant dix ans. Censé définir l'État européen qui est compétent pour traiter une demande d'asile, ce règlement s'est rendu célèbre par le nombre d'expulsions qu'il a provoqué, séparant des familles, renvoyant des personnes vulnérables vers le néant, et surchargeant les pays situés aux frontières de l'Union européenne. Mais ce n'est pas tout, car le système Dublin est aussi une usine à gaz administrative, et selon le Service de recherche du Parlement européen, ses coûts de fonctionnement se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros par année.

La Suisse applique l'Accord de Dublin depuis maintenant dix ans. Censé définir l'État européen qui est compétent pour traiter une demande d'asile, ce règlement s'est rendu célèbre par le nombre d'expulsions qu'il a provoqué, séparant des familles, renvoyant des personnes vulnérables vers le néant, et surchargeant les pays situés aux frontières de l'Union européenne. Mais ce n'est pas tout, car le système Dublin est aussi une usine à gaz administrative, et selon le Service de recherche du Parlement européen, ses coûts de fonctionnement se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros par année.

Le Service de recherche du Parlement européen a publié en octobre 2018 un rapport qui pointe les coûts générés par les carences de politique européenne en matière d'asile. Ce document couvre un large champ qui s'étend de la lutte contre la « migration irrégulière » aux conditions de vie et à l'accès aux soins pour les demandeurs d'asile. Les auteurs du rapport estiment que le coût global de ce qu'ils appellent la « non Europe » en matière d'asile – comprendre l'absence ou les défauts de collaboration entre les Etats européens dans ce domaine – atteint les 50,5 milliards d'euros. Par année.

Quand ils en viennent à analyser les coûts du Règlement de Dublin, les auteurs

du rapport rappellent que le système qu'il établit génère des transferts en tous sens entre les différents États européens, dont la Suisse. Les auteurs considèrent qu'un grand nombre de transferts n'a pas d'impact sur la répartition des demandeurs d'asile entre les États, puisque pour une large part les pays ont autant de « transferts in » (accueil de demandeurs d'asile d'un autre pays) que de « transferts out » (expulsions). Pourtant, ces transferts ont un coût, notamment parce que pendant une période s'étendant jusqu'à six mois les demandeurs d'asile devant être théoriquement transférés vers un autre État ne peuvent ni travailler ni s'intégrer, et doivent être assistés par les services sociaux des différents pays. Cela n'a pas un impact immédiat, puisqu'en général beaucoup de demandeurs d'asile sont assistés au début de leur séjour, mais si l'on prend le parcours de vie du demandeur d'asile dans son pays d'accueil, on voit que ce laps de temps vient prolonger le temps global pendant lequel une assistance est nécessaire. Le rapport arrive à la conclusion que ces transferts inutiles coûtent près de 15,5 millions par année aux différents États de l'espace Dublin.

Le rapport relève aussi qu'un grand nombre de transferts demandés ne sont pour finir pas exécutés. En 2017, les 157 574 demandes de transferts dans l'espace Dublin



La construction de la frontière © Mario Fornasari

n'ont abouti qu'à 14 % de transferts effectifs... Ici aussi l'intégration des demandeurs d'asile est repoussée; et les démarches administratives entreprises pour demander le transfert ou répondre à une telle demande ont un coût. Selon les experts, ce sont quelque 186 millions d'euros qui sont ici gaspillés chaque année.

Dans un certain nombre de cas, les États ont fait usage de détention administrative à l'encontre des demandeurs d'asile à transférer. Sur l'ensemble des demandes de transfert, 6,4 % des demandeurs d'asile ont fait l'objet d'une détention administrative pour une moyenne de 14 jours. Avec un coût moyen de 34 euros par jours de détention, ces enfermements auront coûté 9,5 millions aux États.

Le rapport relève que le Règlement Dublin n'a pas été conçu pour œuvrer à une répartition équitable des demandeurs d'asile entre les États européens. Entre 2015 et 2017, 80 % de toutes les demandes d'asile étaient prises en charge par six pays: l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la France, l'Italie et la Suède. Les auteurs soulignent que cette mauvaise répartition est contraire à l'article 80 du Traité de Lisbonne qui garantit la solidarité et le juste partage des responsabilités entre États européens. À cet égard, les éléments centraux du Règlement

Dublin sont anticonstitutionnels. En outre, la surcharge occasionnée sur les États situés aux frontières de l'Union européenne engendre des conditions d'accueil problématiques.

Les auteurs soulignent aussi que les intentions des demandeurs d'asile en termes de destination ne sont que très partiellement prises en compte. Celle-ci favoriserait pourtant leur intégration dans un pays d'accueil et éviterait les migrations secondaires. Prendre en considération la destination visée par les demandeurs d'asile constitue l'une des sept principales recommandations du rapport.

En résumé, les problèmes que pose le Règlement Dublin ne sont pas seulement liés à des considérations humanitaires ou de respect des droits humains, ils sont aussi d'ordre logique et financier. En attendant une hypothétique réforme de Dublin, bloquée à l'heure actuelle par les profondes divergences des pays européens dans le domaine migratoire, la Suisse devrait revoir son application de sorte à sauver les personnes les plus vulnérables des affres de ce qui restera peut-être dans l'histoire comme l'une des machineries les plus folles de la bureaucratie européenne.

ALDO BRINA

Chargé d'information et de projets
CSP — secteur réfugiés

LIVRE

LES NAUFRAGÉS L'ODYSSEE DES MIGRANTS AFRICAINS

Ce livre bouleversant mais nécessaire réunit les témoignages de plusieurs dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants originaires d'Afrique de l'Ouest, arrivés en Europe après la chute de Khadafi en 2011. Il est le résultat d'un long et rigoureux travail d'interviews mené par Étienne Dubuis, journaliste au quotidien *Le Temps*. Son objectif: « donner la parole à ces personnes dont on parle beaucoup, toujours en chiffres et en problèmes qu'elles posent, mais qu'on écoute très peu ». Les exilés en provenance des pays de l'ouest-africain sont particulièrement victimes de la fausse image du « réfugié économique ». Mais que connaissons-nous de leurs trajectoires humaines, des raisons et des vécus qui les ont contraints à partir une première fois, puis à s'exiler à nouveau depuis d'autres pays, en prenant des risques démesurés ? Les récits que nous découvrons dans « Les Naufragés » apportent bien des réponses.

En automne 2016, Étienne Dubuis se rend en Italie pour deux mois. Rencontrer les réfugiés à l'endroit même où ils arrivent en Europe, leur prêter une écoute alors que les événements liés à leur exil sont encore si prégnants dans leur corps et leur mémoire lui paraît une approche indispensable pour saisir au mieux les réalités. Il choisit comme point d'attache la ville de Catane, grand carrefour migratoire.

L'intérêt de l'ouvrage réside notamment dans l'explicitation de la démarche du journaliste, qui fait l'objet du chapitre introductif. Il y relate avec précision et volonté de transparence sa première immersion, comment son projet prend progressivement forme, le déroulement des entretiens, la phase d'enregistrement et de prise de notes, sa réflexion sur la façon de retranscrire les récits, les écueils qu'il a fallu dépasser. On sent dans sa démarche un souci de rigueur, mais aussi de respect et d'ouverture à l'autre.

On comprend également combien l'approche des personnes concernées est

délicate, exige la création d'un rapport de confiance réciproque. Ne se confiera que celle ou celui qui aura le sentiment que sa parole sera comprise, restituée fidèlement. Dans cette démarche, la préparation des entretiens exige de créer des liens, un réseau avec les professionnels impliqués dans l'accueil des personnes déracinées, mais aussi un travail de recherche documentaire préalable.



Les naufragés. L'odyssée des migrants africains
Etienne Dubuis, édition Karthala, 2018



© UNHCR/Frédéric Noy

UNE DIVERSITÉ DE REGARDS

Au-delà du premier chapitre consacré aux motifs de départ depuis les pays d'origine, l'essentiel du livre concerne « l'après », c'est-à-dire ce qui se passe sur les routes migratoires, leur dangerosité, comment les réfugiés s'y retrouvent piégés.

Aux différentes phases de ces périples (traversée du Sahel, puis du désert, arrivée au Maghreb et en Libye, drames de la mer), les interlocuteur-trice-s parlent de leur vécu. Les témoignages ne sont donc pas rapportés en suivant l'histoire individuelle de chaque personne migrante, mais ils sont regroupés pour éclairer ces épisodes. C'est ce foisonnement de récits, cette diversité des regards qui contribuent à fournir une description très détaillée et convaincante des terribles conditions et tragédies de ces parcours, semblables et singuliers à la fois.

Corruption, fausses promesses de possibilité d'exil, rançonnement des voyageurs par des policiers et passeurs sans scrupules, banditisme, trafic d'êtres humains, nous sommes loin d'ignorer ces sombres faits.

Mais jusqu'où réalisons-nous l'immense business du désert et l'enfer de sa traversée ? Mesurons-nous l'ampleur des emprisonnements et tueries en Libye, les travaux forcés revenant de fait à une pratique d'esclavage ? Savons-nous que beaucoup de ces êtres privés de liberté, jamais payés, sont un jour remis à des passeurs et forcés à monter sur des bateaux pneumatiques surchargés, alors que leur intention n'était pas toujours de partir en Europe ? Que reste-t-il de l'image du migrant africain choisissant de son plein gré de prendre la mer ?

À PROPOS DES MOTIFS DE PROTECTION

Le recueil de témoignages réalisé par Étienne Dubuis est incontestablement une précieuse source d'information pour approfondir les réalités de l'exil d'aujourd'hui. Et doit nous inciter à faire pression sur les politiques d'asile afin que les maltraitances subies sur les routes de l'exil soient prises en compte comme motifs fondés de protection.

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

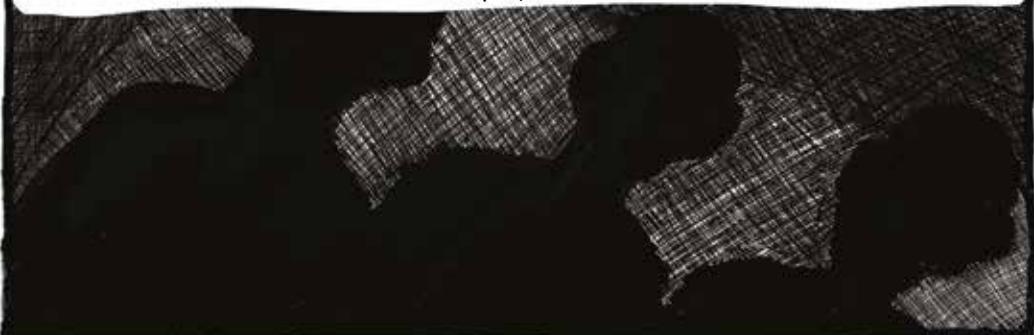
L'ARRIVÉE Un nouveau départ

Témoignage d'un jeune Afghan. De l'Afghanistan à la Suisse [3/3]

Nous voilà repartis, direction l'Allemagne. Pour quitter la Grèce, le passeur nous proposait deux options: la traversée de la Méditerranée ou un passage à pied par l'Europe de l'Est, un voyage moins cher, mais moins sûr. Nous avons opté pour la voie maritime. Et c'est à bord d'un ferry pour l'Italie que nous avons quitté le port de Patras.



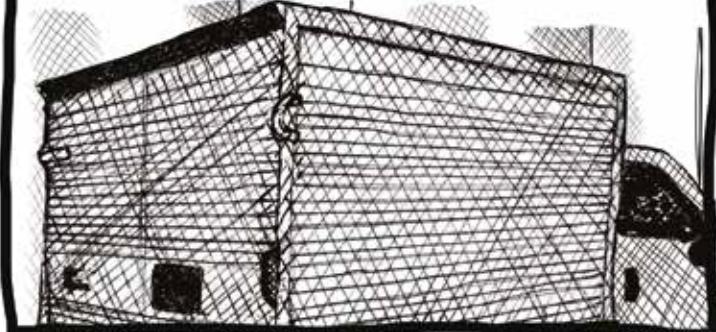
Nous devions rester cachés. Nous étions trois, enfermés dans un étroit coffre en bois, dans le noir, à l'intérieur d'un camion parqué au sous-sol du paquebot.



J'avais de la peine à respirer.



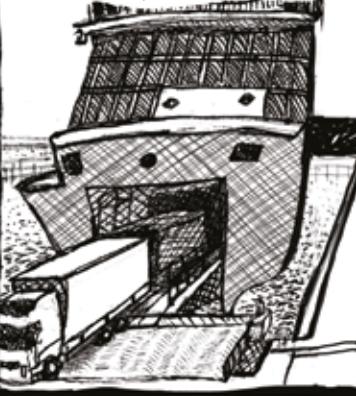
L'odeur était exécrable. Un mélange de sueur, de renfermé et d'urine.



Nous sommes restés ainsi plus de 36 heures. Nous ne pouvions ni bouger ni parler, de peur de nous faire repérer. Je ne sais pas si mon imagination me jouait des tours, mais je ne cessais d'entendre des bruits de pas autour du camion. J'étais effrayé.



Finalement, nous avons entendu des cris, et senti le véhicule bouger. Nous arrivions sur la terre ferme.



Le camion a roulé à peu près deux heures avant de s'arrêter. On nous a libérés. De l'air, de la lumière, enfin ! Nous étions au milieu de nulle part. Mais très vite nous avons dû repartir. Un taxi est venu nous chercher.



La fatigue l'a emporté sur la peur d'être arrêté ou contrôlé. J'ai dormi tout le long du trajet.



Je pensais arriver en Allemagne. Mais je me suis réveillé en Suisse, à Genève.

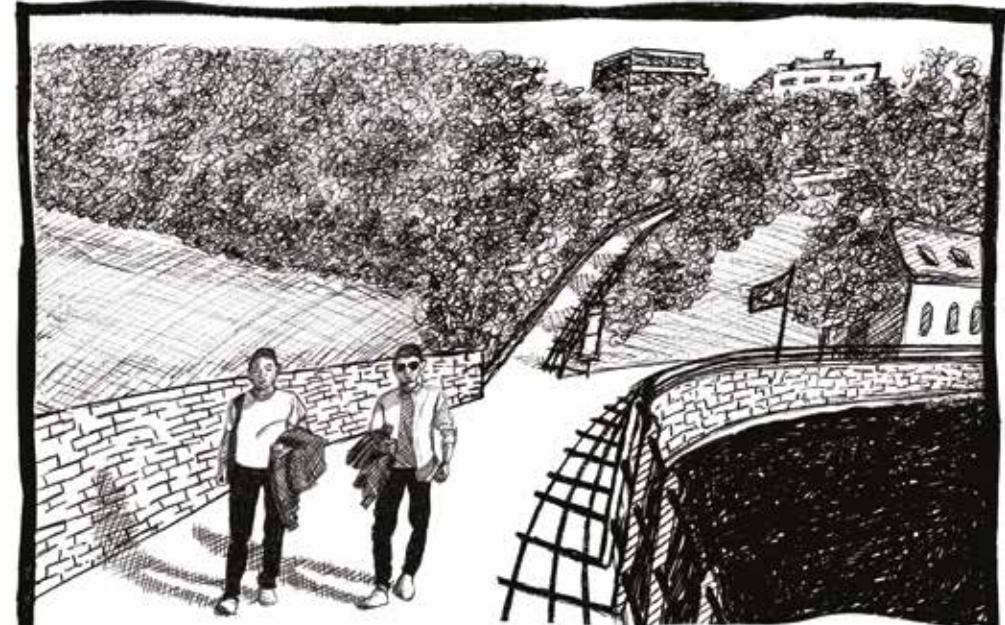


Le passeur nous a déposés au coin d'une rue. J'étais désorienté, ne sachant que faire. Des passants, à qui je demandais de l'aide, m'ont conseillé de m'adresser à un poste de police. De là, j'ai dû me rendre à l'Office de la population et une fois sur place, on m'a donné une feuille m'indiquant de me rendre en train à un centre, à Vallorbe, pour y déposer ma demande d'asile. J'ai à nouveau dû me débrouiller. A la gare de Genève, une dame m'a aidé à prendre un billet de train. J'avais 17 ans. Cela faisait six mois que j'avais quitté l'Afghanistan. Je pouvais enfin poser mes valises.



Ma procédure d'asile m'a parue très longue, même si je crois avoir eu de la chance. Je sais que certains mettent des mois voire des années à être fixés sur leur sort. Mais j'étais mineur, et cela a sans doute aidé. Mon premier entretien s'est déroulé au sein du centre d'enregistrement, dix jours après mon arrivée. C'était difficile de repenser à ce qui s'était passé, aux raisons pour lesquelles j'avais dû fuir. Et trouver un moment à soi, dans ce grand centre, était compliqué.

Ensuite j'ai été attribué à un canton et placé en foyer. On m'y a envoyé seul, à nouveau. J'ai attendu deux longs mois avant d'être convoqué pour un deuxième entretien. J'étais très angoissé par cette attente, je n'arrivais pas bien à dormir. Puis il y a eu l'audition sur mes motifs d'asile. J'étais accompagné d'un tuteur. Mais c'était long, pénible. S'en est suivie une nouvelle attente avant de recevoir la réponse de la Suisse : un permis B !



Après quelques temps en foyer, j'ai eu la chance de pouvoir m'installer dans un appartement, avec d'autres réfugiés. J'avais davantage de liberté. J'ai facilement appris la Langue et j'ai réussi à obtenir une formation. C'était le but que je m'étais fixé. Et je crois avoir trouvé ma place : je travaille aujourd'hui comme apprenti dans un bureau, j'ai une petite amie, je suis indépendant. La vie me sourit, même si je garde encore des traces de ma vie d'avant. Je fais des cauchemars quasi toutes les nuits. J'y revois mes parents, leur assassinat, ma fuite, ce long périple. Je sais que je vais devoir vivre avec.

Mais ma vie se reconstruit ici, et j'y mets toute mon énergie.

FIN

DRÔLE DE NEWS

«10 ANS DE DUBLIN:
LA SUISSE DOIT ENFIN ASSUMER
SES RESPONSABILITÉS...»¹

ET LE PSS?

Le Parti socialiste suisse (PSS) a attendu que sa conseillère fédérale quitte le Département fédéral de justice et police pour appeler la Suisse à «enfin» prendre ses responsabilités, fustigeant notamment une application trop stricte du règlement Dublin: «En 2016 par exemple, elle a effectué un nombre similaire de renvois vers l'Allemagne, qui voit pourtant arriver dix fois plus de réfugié-e-s.»

On aurait souhaité entendre les instances dirigeantes du parti appuyer plus tôt les revendications de l'Appel Dublin, à savoir appliquer avec moins de zèle et de mécanicité les renvois lorsqu'ils concernent «de jeunes enfants, celles et ceux qui sont scolarisés, les personnes ayant des problèmes de santé ou une famille en Suisse, et pour des raisons humanitaires.»

Malgré ses beaux discours, Simonetta Sommaruga a été la cheffe d'orchestre dans la mise en œuvre du règlement Dublin par la Suisse depuis 2010, donc pendant 8 ans. Avec l'arrivée de Karin Keller-Suter à la tête du DFJP, va-t-on donc «enfin» voir la Suisse assumer ses responsabilités et donner un peu plus de profondeur à la rhétorique de la «tradition humanitaire»?

¹ PSS, 10 ans de Dublin: la Suisse doit assumer ses responsabilités, Communiqué de presse, 12 décembre 2018

² Voir notamment: Vivre Ensemble, *Clause de souveraineté: le SEM fait de l'intox pour délégitimer l'Appel Dublin et la réponse au Parlement de Simonetta Sommaruga publiés sur asile.ch les 4 et 17 décembre 2017.*

DÉLIT DE SOLIDARITÉ CALCULS D'APOTHIQUAIRES

Si Anni Lanz a agi dans un but «purement humanitaire» lorsqu'elle a porté secours à un ressortissant afghan en l'aïdant à gagner le territoire suisse depuis l'Italie, elle ne s'en tirera pas à si bon compte. Le Tribunal de Brigue a en effet considéré qu'il y avait bien eu incitation à l'entrée illégale, même si le cas était de «peu de gravité». Et pour dissuader celles et ceux qui auraient l'idée de 1) agir selon sa conscience et 2) contester la sanction au nom de ce principe, le juge a tapé dans le porte-monnaie.

En première instance, le procureur avait condamné par ordonnance pénale l'ancienne secrétaire générale de Solidarité sans frontières à 30 jours-amende de 50 francs par jour, avec un sursis de 2 ans, une amende à payer de 300 francs, auxquels s'ajoutent les frais de procédure de 400 francs. Total: 2200 francs, dont auraient été retranchés les 1500 francs de jours-amende en cas de non-récidive.

La militante ayant fait opposition, une audience a eu lieu et la condamnation pénale en jours-amende a été supprimée... Mais Anni Lanz devra payer une amende de 800 francs, tandis que les frais de procédure ont été augmentés à 1 400 francs! Total 2200 frs... incompréhensibles.

Le déroulé et le contenu du jugement sont, sans surprise, une ode au régime Dublin et un déni des conditions réservées aux réfugiés en Italie. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

SMA

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch

Abonnement:

20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Comité de rédaction

Nicole Andreetta (GE)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Alexandra Ilic (FR)
Geneviève Lévine-Cuennet (VS)

Correctrice

Catherine Forster

Rédactrice responsable

Sophie Malka
vivre.ensemble@asile.ch

Chargée de projet

Comptoir des médias
Giada de Coulon
media@asile.ch

Stagiaires

Maëva Villard
Shukri Ahmed

Conception graphique
kaliata@l-artichaut**Mise en pages**
jennifer@l-artichaut

PÉTITIONS

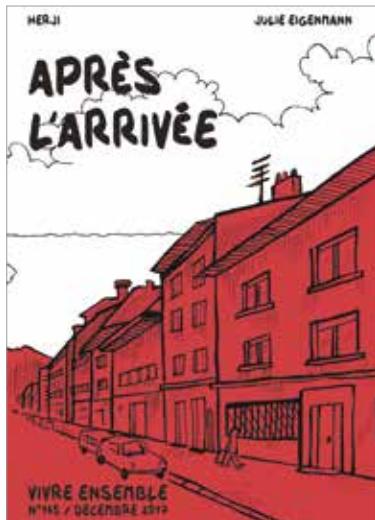
**LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN CRIME!
MODIFIONS LA LOI**

De plus en plus, des individus venant en aide à des personnes en situation de très grande détresse se retrouvent face à un tribunal, parce qu'ils n'ont pas respecté l'article 116 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui interdit l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour illégaux. La solidarité n'est pas un crime. Elle doit être encouragée et non réprimée. Alors que toujours davantage d'exilé-e-s se retrouvent dans une grande précarité en raison des politiques xénophobes des gouvernements européens, l'assistance à autrui doit aller de soi, peu importe les papiers. L'association Solidarité sans frontières lance une pétition pour une modification de l'article 116 de cette loi. À faire circuler et à renvoyer d'ici au 15 avril 2019.

**ERYTHRÉEN-NE-S DÉBOUTÉ-E-S:
LAISSEZ-LES TRAVAILLER ET CONTINUER
LEUR FORMATION!**

Une pétition, adressée au Grand Conseil et au Conseil d'État genevois, a été lancée en soutien aux Érythréennes et Érythréens qui subissent un durcissement de la politique d'asile. Il est demandé aux autorités cantonales de ne pas exclure les ressortissants érythréens déboutés du droit à la formation, du droit de travailler ni de l'aide sociale afin de ne pas les précariser. Ces personnes ne peuvent en aucun cas être renvoyées en Érythrée au vu de la situation interne. La pétition sollicite également l'engagement du canton face au Secrétariat d'État aux migrations, notamment afin que les levées d'admissions provisoires cessent et qu'il accorde aux Érythréennes et Érythréens le droit de rester en Suisse.

RETROUVEZ-LES SUR ASILE.CH



BD reportage : CHF 10.-
documentation@asile.ch

Vivre Ensemble, c'est aussi...

- la plateforme d'actualités asile.ch
- le Comptoir des médias
- un Agenda de l'asile
- dans les écoles / Migr'asile

Informer, pour renforcer le droit d'asile

**Engagez-vous,
Soutenez-nous,
Abonnez-vous !**

**Vous nous aiderez à mieux
faire connaître la réalité de l'asile
autour de vous.**

**Abos: 20 frs / an pour 5 éditions
CCP 12-9584-1**

QUI A DIT ? À PROPOS DE L'ÉRYTHRÉE ?

«Cela fait dix ans que le CICR ne peut pas mettre un pied dans les prisons. Et vous dites qu'on devrait aller sur place, donner quelques millions, sans conditionnalité, sans même demander quoi que ce soit en échange [...] puis admettre qu'on peut renvoyer des gens?! Certains, peut-être un sur cent, sur mille, sur dix mille, je ne sais pas, mais en tous cas il y a un risque pour que cette personne disparaîsse dans ces prisons et que plus personne ne sache jamais ce qui s'y passe. Nous ne pouvons pas lâcher sur les questions fondamentales des droits de l'homme et nous ne lâcherons jamais!»

RÉPONSE

Didier Burkhalter, le 15 juin 2016, à la Tribune du Parlement fédéral, s'est dit «choqué» par la volonté de certains élus, notamment Philip Müller, ancien président de son propre parti (PLR) et l'indépendant Thomas Minder, qui contestaient les conclusions d'un rapport extrêmement sévère de l'ONU sur la situation en Érythrée et qui appelaient à une négociation financière avec le gouvernement érythréen pour renvoyer davantage d'Érythréens.

À revoir sur [RTS Info ou asile.ch](http://RTS.info/asile)